



REGLEMENT DU RALLYE BMP 2017

ARTICLE I

Dans le cadre du programme de ses événements et sorties, l'association BALADES MOTOS PASSION – BMP dont le siège est à la Mairie 16110 AGRIS organise un rallye touristique destiné prioritairement à ses membres adhérents. Le rendez-vous de cette manifestation est fixé au dimanche 11 Juin dès 08 h 00 à la concession Honda ADN, 53 avenue Victor Hugo, 16100 Cognac (05 45 32 47 85) afin de pouvoir démarrer le rallye au plus tard à 9h00, collation proposée aux participants

Le repas du midi est proposé aux participants de ce rallye moyennant une participation de 10€ par personne ne pas prévoir de pique nique.

ARTICLE II

Les équipes devront avoir été préalablement inscrites en ayant choisi un nom et un responsable d'équipe qui deviendra le seul interlocuteur auprès des organisateurs.

Rappel : Les équipes devront idéalement être constituées de 3 à 4 motos (sauf exception validée par l'équipe organisatrice).

Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum d'équipes devra être de 12 ou 13 soit +/-40 motos maximum. Les passagers et passagères sont naturellement et comme à l'habitude les bienvenus.

ARTICLE III

L'épreuve est ouverte à tout participant titulaire d'un permis moto A2 , couvert par une assurance en cours de validité, détenteur d'une moto répondant aux normes de sécurité routière et aux caractéristiques conformes aux exigences du code de la route. (éclairage, pneumatiques, etc...) Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule pourront être demandés le jour du rallye.

En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve.

ARTICLE IV

Ce rallye est avant tout touristique, excluant toute idée de vitesse et de compétition sur route.

Le rallye est organisé sur route libre, ouverte à la circulation. Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route ainsi que l'ensemble des arrêtés

préfectoraux ou municipaux du département et des communes traversées. Le non-respect de ces textes, entraîne l'exclusion immédiate et sans appel de l'équipage incriminé au titre de "conduite dangereuse."

ARTICLE V

Le départ s'effectuera dès 9h00, après relevé du kilométrage des motos de chaque participant par l'équipe organisatrice.

Les motos de chacune des équipes devront IMPÉRATIVEMENT rouler ensemble et se présenter ensemble sur chacune des étapes. (Des contrôles seront effectués régulièrement sur les étapes par les organisateurs).

Les fiches concernant les différentes étapes du matin seront remises lors du départ à 9h00 au responsable désigné de chaque équipe, accompagnées d'un carton par équipe qu'il y aura lieu de poinçonner à chacune des étapes.

Les étapes ainsi que l'itinéraire pour les rejoindre restent libres sauf pour la dernière du matin et celle de l'après-midi.

ARTICLE VI

Les épreuves du matin devront impérativement prendre fin à **midi**, dans le cas où vous n'auriez pas découvert les 4 énigmes dans le temps imparti, vous devrez utiliser l'enveloppe cachetée remise à chaque équipe avec les fiches, elle vous indiquera le lieu de restauration avec les coordonnées GPS et l'adresse précise, ce qui entraînera automatiquement une pénalité kilométrique calculée en fonction du nombre d'énigmes découvertes et ajoutée à la moyenne générale de l'équipe,

- 5 kms pour 1 énigme manquante
- 10 kms pour 2 énigmes manquantes
- 15 kms pour 3 énigmes manquantes

Nous devons être tous réunis autour d'un apéritif de bienvenue à **12h30** dans la salle du restaurant quand au départ du rallye l'après-midi, il s'effectuera des 13h45 avec la remise des fiches des étapes aux responsables pour un départ à 14h00,

ARTICLE VI bis

Les épreuves de l'après-midi devront se terminer au plus tard à 17h00, dans le cas où vous n'auriez pas découvert les 4 énigmes dans le temps imparti, vous devrez utiliser une nouvelle fois l'enveloppe cachetée remise avec les fiches à 14h00, elle vous indiquera la destination finale de ce rallye ce qui entraînera à nouveau une pénalité kilométrique calculée en fonction du nombre d'énigmes découvertes l'après-midi et ajoutée à la moyenne générale de l'équipe,

- 5 kms pour 1 énigme manquante
- 10 kms pour 2 énigmes manquantes

- 15 kms pour 3 énigmes manquantes

Nous devons être à nouveau tous réunis à **17h30** pour la remise du Trophée et des prix que nos sympathiques partenaires nous ont mis à disposition, il sera proposé des toasts et amuses bouches, "boissons à la charge des participants",

* Il vous sera proposé 2 questions bonus 1 matin et 1 après-midi si le temps vous le permet, donnant la possibilité aux équipes qui auront trouvé les bonnes réponses de déduire 3kms par question soit 6kms sur leur moyenne générale de la journée,

ARTICLE VII

Pour le rallye, les équipes auront à leur disposition une carte routière plastifiée du secteur où sont situées les énigmes, remise le matin par les organisateurs mais elles pourront aussi utiliser leurs mobiles ou appareils de navigation. L'intérêt de ce rallye touristique étant de respecter les sites visités et de se conformer aux consignes données par les membres organisateurs afin de profiter pleinement de notre belle région.

ARTICLE VIII

Rappel des horaires :

- ARRIVÉE PLEIN DES MOTOS EFFECTUE (roulage prévu départ Cognac 150 kms)
- 08 heures 00 : Accueil des premiers participants pour une (collation) ADN Honda à Cognac, relevé du kilométrage des motos, remise des enveloppes, le nom des équipes et leur responsable ayant été transmis au préalable avec leur numéro de mobile.
- 09 heures 00 > 12 heures 00 : 4 Étapes Rallye du matin,
- 12 heures 30 (horaire impératif) > 13 heures 45 : restauration sur un site atypique avec participation de 10€ par personne pris en commun, menu avec apéritif (léger), entrée, grillade, pommes frites et dessert, vin avec modération et café compris.
- 14 heures 00 > 17 heures 00 : Reprise du rallye, distribution des fiches des étapes pour l'après-midi,
- 17 heures 00 (horaire impératif) : Rendez-vous à la dernière énigme avec restitution des cartons poinçonnés et relevés des kilométrages de toutes les motos, ajout des pénalités si nécessaire pour les équipes qui n'auraient pas découvert toutes les énigmes
- 17 heures 30 : Communication du classement, remise des lots, collation salée et boisson à la charge des participants
- 19 heures 00 : Fin du rallye et retour aux bercails pour les charentais

ARTICLE IX

Le montant de la participation à ce rallye est fixé à 15,00 euros par personne (collation du matin et repas du midi compris)

Ainsi qu'il a été précisé lors du dernier mail adressé à chacun d'entre vous, les places étant limitées, les inscriptions par les seuls responsables de chaque équipe seront prises en compte, et retenues suivant leur ordre d'arrivée sur la boîte mail de l'association : bmp16@hotmail.fr

Il est ici rappelé que les adhérents et partenaires de l'association resteront toutefois prioritaires.

ARTICLE X

A l'issue de cette journée, les cartons devront être remis à l'arrivée du Rallye et le kilométrage des motos sera à nouveau relevé.

Le défaut de présentation de ce carton ou la falsification de celui-ci ou du kilométrage parcouru entraînera l'élimination de l'équipage.

Un classement sera établi suivant le nombre d'étapes découvertes mais pas seulement...

ATTENTION LE GAGNANT N'EST PAS TOUJOURS LE PLUS RAPIDE, IL DOIT ETRE AUSSI LE PLUS MALIN

En effet, en cas d'équipes ex-æquo, la moyenne du kilométrage parcouru par les motos de chacune des équipes à départager sera faite par les organisateurs au moyen des relevés des compteurs, et en découlera ainsi le véritable vainqueur.

ARTICLE XI

En cas de problème durant le Rallye, les numéros de téléphones de toute l'équipe organisatrice sont les suivants : Christophe ETIEN 07 71 24 14 00 ; Christophe JAUD 06 07 28 70 87 ; Saskia ETIEN 06 59 04 46 91 ; Eveline JAUD 06 13 13 55 82 ; Alexis ETIEN 07 71 23 70 00

ARTICLE XII

Cette manifestation se déroulant dans un cadre d'amitié et de convivialité, aucune réclamation de quelque nature que ce soit ne pourra être déposée. Chaque concurrent s'engage de par son inscription, à respecter le présent règlement et à **se conformer aux décisions prises par les organisateurs.**

ARTICLE XIII

Tout manquement aux consignes du présent règlement par une équipe ou l'un de ses membres entraîne l'exclusion définitive de toute l'équipe.

Nous vous souhaitons à tous un excellent rallye touristique chez les pieds palmés et nous espérons que tout se déroulera dans la joie et la bonne humeur accompagné de notre cher soleil. La prudence est de mise, rappelez vous que seul le kilométrage compte en dehors de la découverte des 8 énigmes,